**COMMUNE DE …**

date

Dossier suivi par : …

Tél : …

Mail : …

**Objet :** Gestion de l’ambroisie sur le parcellaire agricole, lancement de saison

*Note à l’attention des référents ambroisie : n’hésitez pas à adapter ce document en fonction du contexte propre à votre territoire, vous pouvez également joindre une plaquette dédiée au monde agricole. Contactez votre correspondant FREDON AURA.*

Madame, Monsieur,

L’**ambroisie à feuille d’armoise** est une plante qui fait l’objet d’un **fort enjeu de santé** publique, compte-tenu du niveau d’**allergénicité de son pollen**. La région Auvergne-Rhône-Alpes est de loin le territoire le plus touché en France par la présence de cette plante et par le nombre de personnes nécessitant des soins liés aux symptômes allergiques qu’elle déclenche. **Notre territoire communal n’échappe désormais plus à ce constat** : en effet, ces dernières années plusieurs foyers ont été observés en bordure de routes, de chemins, et sur des parcelles agricoles…

Un **arrêté préfectoral** récent réaffirme la nécessité pour tout un chacun (collectivités publiques et privées, particuliers, gestionnaires de linéaires, exploitants agricoles…) d’intervenir sur les sites contaminés avant que la plante ne produise son pollen puis des graines qui pourront engendrer de nouvelles générations de plantes sur plusieurs années.

Les observations réalisées sur notre territoire ainsi que la connaissance du potentiel de nuisance de l’ambroisie ont amené l’ARS Auvergne-Rhône-Alpes (pilote du plan régional de lutte contre les ambroisies) et FREDON AuRA (animateur du plan de lutte) à inciter les communes comme la nôtre à renouveler une démarche de sensibilisation des publics concernés par la gestion de l’ambroisie.

Si **la lutte contre l’ambroisie est bien l’affaire de tous**, elle l’est d’autant plus pour les exploitants agricoles qui, non seulement sont les premiers concernés par le risque allergique qui se manifeste entre début août et fin septembre, mais aussi peuvent subir une **invasion des parcelles cultivées dont les rendements et la qualité des productions peuvent être lourdement pénalisés** en cas de forte infestation.

Aussi, afin de limiter durablement l’impact négatif de cette plante sur la santé, les écosystèmes et les productions locales, je vous demande, si ce n’est déjà fait, de mettre en œuvre sans tarder des **actions ciblées de lutte contre l’ambroisie** sur les surfaces que vous exploitez.

* Attention, l’impact de l’ambroisie s’avère souvent lourd sur les **cultures installées au printemps** (tournesol, maïs, soja …) car la suppression de toute concurrence végétale est particulièrement favorable au développement de l’ambroisie. **Adaptez votre itinéraire cultural**.
* De même, concernant **les cultures « d’hiver »** (colza, blé, orge …), il est indispensable de réaliser un **déchaumage croisé** immédiatement après récolte pour ne pas laisser le champ libre à l’ambroisie.
* Enfin, une **vigilance accrue est nécessaire en culture bio** où la présence d’ambroisie peut conduire à une perte totale de la récolte.

N’hésitez pas à **solliciter les conseils techniques** des structures spécialisées (Chambre d’Agriculture, Coopératives, Négoces…) pour identifier les stratégies de gestion de l’ambroisie adaptées à vos choix et contraintes d’exploitation. **FREDON AuRA se tient par ailleurs à votre disposition** pour toute question portant sur le dispositif de surveillance et de gestion de l’ambroisie, pour coordonner les actions de lutte et pour la mise en place de médiations dans les situations tendant au conflit.

*Retrouvez toutes les infos sur la plateforme Internet : ambroisie.fredon-aura.fr*

Je vous invite par ailleurs à me faire part au cours des prochaines semaines de l’état de la situation, des éventuels résultats ainsi que tout problème que vous pourriez rencontrer.

Vous remerciant pour l’attention que vous voudrez bien porter à cette problématique et pour votre implication dans sa gestion.

Le(la) référent(e) ambroisie pour la commune de …

 Signature